

Accident du travail après la fin d'un CDD

Par Salem92, le 30/04/2014 à 00:09

Bonjour, je suis en CDD jusqu'au 30 avril est je suis en accident de travail depuis le 22 mars jusqu'au 15 juin voir plus esque je seré payé jusqu'au 15 juin ou pas sachant que mon contrat s'arrête le 30avril? Mon patron ma appelé et ma dit de venir cherché mon solde tout compte début mai doit-je le récupérer début mai ou alors attendre la fait de mon accident de travail? Merci

Par moisse, le 30/04/2014 à 08:06

Bonjour,

Le contrat est échu au 30/04 et il ne continue donc pas après. Vous ne serez donc pas payé au dela de cette date par votre employeur actuel.

Si votre arrêt vous autorise des heures de sorties, vous pouvez aller récupérer la documentation début mai comme indiqué.

Par Lag0, le 30/04/2014 à 08:09

Bonjour,

Effectivement, le CDD prend fin normalement malgré l'arrêt pour AT. Mais, vous restez indemnisé pour l'AT par la Sécurité Sociale.